

Bimensuel N° 008 | Septembre - Octobre 2020

PL@NÈTE

VERTE INFO



« L'Impact de la crise sanitaire mondiale due à la Covid 19 sur l'accélération de la transition énergétique en Afrique »

La baisse des cours du pétrole durant le premier Semestre 2020 soulève des interrogations sur l'Accélération de la transition énergétique en Afrique.

Sur ce, de plus en plus des voix se sont élevées pour affirmer avec force que la compétitivité et la rentabilité des investissements verts ne seraient plus assurées à l'ère du pétrole "bon marché" et que dès lors, les solutions thermiques resteraient les mieux adaptées aux besoins du continent en ce temps de crise sanitaire.

En effet, le continent africain reste dépendant des énergies fossiles à plus de 75% pour sa production électrique, alors, au moins une douzaine de projets de centrales à charbon sont en cours de réalisation selon les données compilées par « Global Energy Monitor ».

Il faut noter sans ambages que ces projets sont très inquiétants, non seulement parce qu'ils sont « Court – thermites » et dangereux pour l'environnement, mais aussi parce qu'ils nous éloignent du profond changement de paradigme nécessaire pour électrifier tout le continent.

Notre conviction est que « l'Accès universel » à une énergie suffisante n'est pas contradictoire avec l'exigence environnementale.

Outre, le besoin impérieux d'énergie pour soutenir la croissance du continent, la pandémie du Covid 19 nous rappelle que sans énergie, il n'est pas possible d'apporter certains soins vitaux, ni d'assurer la continuité du système éducatif, ni de télétravailler,



Par M. Gérard NTCHOUABIA

Président de l'Association Camerounaise pour les Énergies Renouvelables

Directeur de Publication du magazine « PLANÈTE VERTE INFOS »

Vice Président du Comité Technique CT19, Énergies Nouvelles et Renouvelables de l'ANOR Cameroun

Donc, cette crise doit surtout interpellé ces 600 millions d'africains pour qui l'électricité reste encore inaccessible, l'inaccessibilité de l'électricité qui ralentit considérablement l'accélération de la transition énergétique de notre cher continent.

SOMMAIRE

■ INVESTISSEMENT

► ETHIOPIE :

ROCKY MOUNTAIN INSTITUTE APORTE UNE SUBVENTION DE 1 MILLION \$ À IKEA FOUNDATION POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE



IKEA Foundation Ethiopie bénéficiera d'une subvention de 1 million \$ allouée par Rocky Mountain Institute pour fournir de l'énergie aux populations rurales éthiopiennes à partir de sources renouvelables.

Rocky Mountain Institute (RMI) allouera une subvention de 1 million \$ à IKEA Foundation pour améliorer l'accès à l'énergie des populations rurales éthiopiennes. Les populations bénéficiaires seront alimentées grâce à des sources d'énergie renouvelable.

La subvention permettra également à l'institution de s'assurer que les bénéficiaires du projet pourront se créer de nouvelles opportunités de génération de sources de revenus grâce à un usage productif de l'énergie.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'Ethiopie a un taux d'électrification de 25 %. Le pays s'est donné pour objectif d'atteindre l'accès universel à l'énergie d'ici 2025 en s'appuyant sur les solutions hors réseau pour 35 % de sa population.

« Nous sommes honorés d'être partenaires d'IKEA Foundation en Ethiopie. Au cours des dernières années, nous avons vu des opportunités intéressantes d'accès à l'électricité des communautés rurales grâce aux mini-réseaux décentralisés notamment. Non seulement ces installations électrifient les communautés, mais elles permettent d'induire une croissance économique et de renforcer la résilience des communautés », a affirmé Francis Elisha, le directeur de RMI Africa.

Source : Agence Ecofin

► ANGOLA :

LES BANQUES ING ET DBSA FINANCENT LA MISE EN PLACE DE 7 CENTRALES SOLAIRES DE 370 MW DE CAPACITÉ TOTALE



En Angola, le groupe MCA et plusieurs partenaires ont obtenu l'appui financier des banques DBSA et ING pour le financement de sept centrales solaires d'une capacité combinée de 370 MW. Cinq des centrales desserviront

les zones rurales et les autres seront connectées au réseau électrique national.

Le néerlandais ING Bank et DBSA, la banque de développement d'Afrique du Sud investiront dans des projets solaires en Angola. L'initiative relative à la mise en place de sept centrales solaires d'une capacité combinée de 370 MW, est pilotée par un consortium composé entre autres du groupe angolais MCA, de Hitachi ABB Power Grids et Sun Africa.

ING Bank a négocié auprès de l'Agence suédoise de crédit à l'exportation, l'octroi de 560 millions d'euros. L'institution a également obtenu auprès de la DBSA un financement supplémentaire de 80 millions d'euros.

« Sous la direction de MCA Solar Angola, les centrales solaires seront construites d'ici deux ans et demi et un million de panneaux permettront de produire 370 MW, assez pour alimenter 2,4 millions de personnes dans les régions n'ayant pas accès au réseau électrique national, principalement les zones rurales », a affirmé MCA Group dans un communiqué.

Deux des centrales fourniront ainsi leur production au réseau électrique national tandis que les cinq autres desserviront directement des zones rurales. A termes, MCA Group et ses partenaires ambitionnent d'implanter 950 MW de centrales solaires dans 8 pays d'Afrique subsaharienne au cours des 5 prochaines années.

Source : Agence Ecofin

■ SOLAIRE

► TANZANIE :

EQUITY BANK S'ALLIE À ZOLA POUR FOURNIR DE L'ÉNERGIE À 160 000 MÉNAGES À PARTIR DU SOLAIRE



En Tanzanie, les ménages pourront obtenir un prêt auprès d'Equity Bank pour acquérir les solutions solaires proposées par Zola. Les deux partenaires se sont en effet associés pour permettre à 160 000 ménages vivant principalement dans les zones rurales d'avoir accès à ces produits.

En Tanzanie, Equity Bank désire accélérer le recours aux installations solaires domestiques par les ménages. Pour ce faire, elle a entrepris de leur accorder un prêt de 300 000 shillings tanzaniens (130 \$ environ). Pour atteindre son objectif, l'institution s'est associée au fournisseur de solutions solaires Zola électrique. Ensemble, les deux partenaires ambitionnent de

permettre à environ 160 000 familles d'avoir accès à l'électricité grâce au solaire.

« Nous voulons atteindre le plus de ménages possible en utilisant les fonds propres, les infrastructures et les agents de Equity et Zola », a affirmé Robert Kiboti, le responsable des prêts à Equity Bank.

L'institution financière souhaite notamment s'appuyer sur les 14 implantations de Zola et sur ses 4000 agents répartis sur l'ensemble du territoire. Les prêts seront octroyés aux ménages éligibles à un taux d'intérêt de 16 %. « Ce produit est exclusivement destiné à l'achat de produits Zola » a poursuivi monsieur Kiboti.

Source : Agence Ecofin

► MADAGASCAR :

44 UNITÉS SOLAIRES MOBILES D'UNE CAPACITÉ COMBINÉE DE 2,9 MW INSTALLÉES À TULÉAR AU SUD DE L'ÎLE



Akuo Energy en association avec Enelec vient de mettre à disposition de la population de Tuléar à Madagascar, 44 unités mobiles produisant 2,9 MW d'énergie grâce au solaire. Le projet d'un coût total de 6 millions d'euros a

été financé avec l'appui de l'allemand Atmosfair.

À Madagascar l'énergéticien français Akuo Energy a mis en service 44 unités mobiles d'une capacité combinée de 2,9 MW à Tuléar au sud de la Grande île. Il a réalisé ce projet en partenariat avec Enelec, une filiale du groupe Filatex. Chacune de ces unités mobiles est composée de 200 panneaux et peut fournir environ 66 KW.

« Les unités pré-assemblées et pré-câblées peuvent être déployées en 30 minutes seulement et repliées en 45 minutes. Elles présentent donc l'avantage de pouvoir être déplacées entre deux périodes de conditions climatiques difficiles, offrant ainsi des solutions de protection dans les territoires dont le climat est instable », a précisé Akuo Energie dans un communiqué.

La mise en œuvre du projet a coûté 6 millions d'euros alloués, entre autres, par Atmosfair dans le cadre d'un financement à long terme. L'organisation basée en Allemagne a pour mission de fournir des solutions de compensation aux émissions de gaz à effet de serre d'un grand nombre d'activités.

« Nous permettons à Tuléar de rendre plus verte sa production d'énergie et aux habitants d'accéder à un besoin essentiel dans le respect de l'environnement. Nous entamons également une phase d'industrialisation pour nos solutions hybrides. C'est une grande fierté pour nous d'annoncer l'entrée en service de cette centrale », a affirmé Éric Scotto (photo) président et cofondateur d'Akuo Energy.

Source : Agence Ecofin

► ZIMBABWE :

NHIMBE FRESH DISPOSERA BIENTÔT D'UNE CENTRALE SOLAIRE DE 1,9 MW POUR ALIMENTER SES OPÉRATIONS



Au Zimbabwe, le producteur de fruits et légumes Nhimbe Fresh a signé un accord avec Sun Exchange pour se faire construire une centrale solaire d'une capacité de 1,9 MW dotée d'un système de stockage de 3,9 MWh de capacité.

Au Zimbabwe, Nhimbe Fresh un producteur de myrtilles, de fraises, de petits pois et de framboises disposera bientôt d'une centrale solaire pour ses besoins en énergie.

L'infrastructure d'une capacité de 1,9 MW sera mise en place par Sun Exchange, une entreprise américaine fournissant des solutions solaires autonomes aux entreprises. La centrale sera dotée d'une capacité de stockage de 3,9 MWh.

« Cette annonce démontre les progrès réalisés dans les objectifs d'expansion en Afrique subsaharienne que nous nous sommes fixé en juin, après avoir annoncé la mobilisation de 4 millions \$ », a affirmé Sun Exchange dans un communiqué.

L'unité de production de Nhimbe Fresh sera implantée à Marondera dans la province de Mashonaland East et sera mise en place en trois phases. L'énergie qu'elle produira alimentera l'entrepôt, les chambres froides, les installations de pompage d'eau ainsi qu'une ferme. « Cette installation résoudra le problème causé par les délestages et permettra d'économiser plusieurs milliers de dollars américains par an en coûts opérationnels additionnels », a affirmé Sun Exchange.

Source : Agence Ecofin

ESWATINI: BIENTÔT UNE CENTRALE SOLAIRE DE 850 KW À L'AÉROPORT INTERNATIONAL KING MSWATI III

L'Eswatini a lancé un appel d'offres international pour la construction d'une centrale solaire de 850 kilowatts à l'aéroport int'l King Mswati III, dans le cadre d'un modèle BOT (Build-operate-transfer) de 20 ans. L'entreprise retenue devra embaucher 15% de main-d'œuvre locale pour la construction.

Rendre l'aéroport international King Mswati III éco-performant et indépendant du réseau électrique national peu fiable. C'est l'objectif de l'Eswatini (ex-Swaziland). Pour ce faire, l'Autorité de l'aviation civile d'Eswatini (ESWACAA) a lancé le 5 novembre dernier, un appel d'offres international pour la construction et l'exploitation

d'une centrale solaire photovoltaïque (PV) de 850 kilowatts au sein de la plateforme aéroportuaire. Et ce dans le cadre d'un modèle BOT. Selon le dossier d'appel d'offres, au moins 15% de la main-d'œuvre pendant la construction de l'infrastructure devra provenir d'Eswatini, ainsi que 10% des matériaux utilisés dans la mise en œuvre du projet. Les sociétés intéressées ont jusqu'au 22 décembre 2020 pour soumettre leurs offres.

Une fois l'installation mise en place, l'entreprise gestionnaire vendra l'électricité à l'ESWACAA dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité (CAE) de 20 ans.

L'électricité produite par la future centrale solaire devrait réduire la dépendance de l'aéroport international King Mswati III au réseau de la société d'électricité Eswatini (CEE), qui peine à répondre à la demande d'électricité au niveau national. Ce petit pays d'Afrique australe importe la majeure partie de son électricité du Mozambique et de l'Afrique du Sud via le Southern African Power Pool.



Source : Agence Ecofin

► SÉNÉGAL :

ENERGY RESOURCES SENEGAL S'ALLIE AVEC CFM POUR CONSTRUIRE 30 MW DE SOLAIRE DOTÉ DE STOCKAGE À NIAKHAR



Au Sénégal, Energy Resources Senegal a obtenu l'appui financier de Climate Fund Managers (CFM) pour la mise en place d'une centrale solaire de 30 MW à Niakhar. L'infrastructure sera également dotée d'une capacité de stockage.

Energy Resources Senegal (ERS) vient de signer un accord avec Climate Fund Managers (CFM) pour le codéveloppement d'une centrale solaire hybride dotée de capacités de stockage à Niakhar au Sénégal. Le projet associera une centrale de 30 MW à un système de batterie d'une capacité de 15MW/45 MWh. Selon l'investisseur, il s'agira de la première infrastructure de cette taille dans le pays.

Selon l'accord signé entre les deux entités, ERS sera le promoteur de l'infrastructure. Avec CFM, il développera, construira et exploitera la centrale. «*Nous sommes très heureux d'être partenaires avec ERS et de mettre en place la première solution d'énergie de ce type sur le marché énergétique sénégalais. L'équipe d'ERS a un portefeuille ambitieux de projets en accord avec nos objectifs. Ce premier projet avec ERS fournira de l'énergie propre à plus de 150 000 personnes*», a affirmé Sebastian Surie, le directeur régional de CFM pour l'Afrique. ERS ambitionne de mettre en place 500 MW de capacités de ce type d'énergie d'ici à 2025.

Source : Agence Ecofin

ECONET LÈVE 20 MILLIONS \$ AUPRÈS DE RBH POUR METTRE EN PLACE 175 MW DE SOLAIRE



La branche énergie du géant des télécoms Econet, basé en Afrique du Sud, a levé 20 millions \$ auprès du groupe Royal Bafokeng Holdings pour mettre en place 175 MW de solaire pour ses clients commerciaux et industriels au Kenya, en Afrique du Sud, en RDC et en Zambie.

Royal Bafokeng Holdings (RBH) s'est associée au géant des télécoms Econet pour fournir de l'électricité à plusieurs pays africains. La RBH investira 20 millions \$ dans Distributed Power Africa (DPA), la branche d'Econet consacrée au développement et à l'exploitation d'infrastructures énergétiques sur le continent.

Ensemble, les deux partenaires comptent mettre en place 175 MW d'actifs solaires en Afrique du Sud, au Kenya, en RDC et en Zambie. Les fonds investis permettront de développer les projets industriels et commerciaux entrepris par DPA dans ces pays. Afin d'alléger la charge constituée par la mise en place de ces unités de production, DPA propose à ses clients, des contrats de leasing d'une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

«*Nous sommes très heureux de nous associer à RBH, un investisseur africain qui épouse notre vision qui est de donner aux clients commerciaux et industriels du continent, l'accès à une énergie durable. L'accès à l'énergie est en effet une question clé dans la vision d'Econet de construire un avenir connecté qui ne laisse aucun Africain derrière*», a affirmé Norman Moyo (photo), le directeur exécutif de DPA.

Source : Agence Ecofin

Condensé de l'actualité sur les énergies renouvelables à travers le monde recueilli par YOUNBI FOGAING Ulrich Patrick,



Une proposition de loi du gouvernement pour renforcer la protection de la biodiversité.

Dans la logique d'un commerce international des espèces faunistiques et floristiques sain, le gouvernement béninois émet une proposition de loi pour examen et vote à l'Assemblée Nationale. Une proposition dont l'objectif serait de renforcer les mesures pour la conservation des espèces menacées d'extinction en République du Bénin.

Le gouvernement béninois réuni en conseil des ministres, le mercredi 23 septembre 2020, a décidé de transmettre à l'Assemblée Nationale pour examen et vote, le projet de loi portant protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en République du Bénin.

Il faut dès lors comprendre que le Bénin veut intensifier la lutte contre le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. L'examen, le vote et l'application de cette nouvelle proposition de loi permettra au Bénin de prendre en compte des critères fondamentaux pour l'atteinte des objectifs de la convention sur la diversité biologique.

Adoptée en 1973, la convention sur la diversité biologique a pour objectif de garantir que le commerce international des animaux et plantes ainsi que leurs dérivés, ne constitue pas une menace à la conservation

de la biodiversité, mais qu'il repose sur le principe d'une utilisation durable des espèces sauvages. Et donc, pour la rendre applicable au plan national, il est nécessaire de l'intégrer à la réglementation nationale. C'est ce qui justifie cette initiative du gouvernement béninois.

Elle permettra non seulement de trancher sur l'interdiction du commerce en violation des dispositions de la convention, la définition des infrastructures et de leurs sanctions en cas de commerce illicite mais aussi la gestion de la confiscation des spécimens possédés ou commercialisés illégalement.

Aucun des vingt objectifs d'Aichi n'est atteint

Le cinquième 5^e rapport générale de l'ONU, un document récent qui établit l'état mondial de la nature sur les Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) révèle qu'aucun des vingt objectifs d'Aichi n'est atteint.

Pour rappel, en 2010, les États membres de la Convention sur la Diversité Biologique se donnaient vingt objectifs à atteindre d'ici 2020. Globalement, seuls six objectifs sur vingt ont été partiellement atteints. Ce bilan final onusien, montre qu'aucun d'entre eux n'a été pleinement atteint. D'ailleurs, les auteurs chiffrent à 23,7 % les espèces menacées d'extinction si

les facteurs de perte de biodiversité ne sont pas réduits de manière drastique. Seulement, sept des 60 critères de réussite des objectifs ont été atteints. Soit moins de 12 %.

Quelques points positifs sont mis en avant, mais ils sont très minces. C'est le cas d'actions exemplaires qui ont permis de ralentir l'extinction de certaines espèces. Les quelques « réussites » concernent l'identification des espèces exotiques envahissantes, le pourcentage d'espaces protégés, l'élaboration de stratégies nationales pour la biodiversité, l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, ou encore l'aide publique au développement. Mais ces réussites ne sont que partielles car, dans le même temps, les objectifs associés, liés à la qualité des zones protégées, au partage des connaissances ou à une augmentation homogène des ressources financières, ne sont pas atteints. On est donc très loin d'une reconquête.

Face à ce constat pour le moins inquiétant, les Nations unies appellent à un changement de cap de toute urgence. Le rapport décrit les transitions qui s'imposent dans huit domaines : terres et forêts, agriculture durable, systèmes alimentaires durables, pratiques de pêche et océans, villes et infrastructures, eau douce, approche « un monde, une santé ».

Megan Valère SOSSOU
Correspondant Planète Verte Infos en République du Bénin



Bénin

Pari gagné pour l'ONG Save Our Planet



POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Les jeunes de la commune de Parakou en République du Bénin sont désormais engagés pour être des sentinelles écologiques. C'est à travers une formation au web activisme environnemental suivi d'un débat ouvert, inclusif, participatif et décisif organisé par l'ONG Save Our Planet en collaboration avec GAEDD ONG, EVDD ONG et la plateforme Talk AG que l'évènement a été une réussite.

Impliquer la jeunesse béninoise à la protection de l'environnement, précisément dans la lutte contre le réchauffement climatique. Tel est l'objectif de la rencontre du Samedi 07 Novembre 2020 dénommée Café Chaud & Climat Chaud. L'évènement a reçu une visite surprise du leader, Directeur Exécutif DevEnergy et Fondateur des Africa EcoCitizens Day's. Pour M. Wakil Oloulade l'initiative est salvatrice et mérite l'accompagnement de DevEnergy.

Au nombre d'une quarantaine, les participants venus des dif-

férentes contrées de Parakou, ont eu droit à une riche formation sur le web activisme environnemental. L'occasion a été pour le Formateur Megan Valère SOSSOU, Journaliste, Analyste environnemental et Activiste Blogueur Ecolo d'outiller les jeunes sur les techniques d'un blogging en faveur de la défense de l'environnement vaille que vaille. Selon lui, défendre l'environnement n'a jamais été aussi risqué qu'à l'ère du numérique. Il urge que les jeunes s'érigent en sentinelle de la nature sur le terrain et sur le net a-t-il souligné. Encore faut-il noter qu'à l'issue de sa présentation, le Thème "Parakou à l'épreuve du réchauffement climatique", a été mis au centre des discussions. Dans une ambiance de convivialité les participants ont déploré des problèmes qui continuent de maintenir la commune de Parakou dans une situation de crise environnementale et climatique. Les uns et les autres n'ont pas

manqué de faire des propositions concrètes pour améliorer la situation. Lesquelles propositions seront adressées à l'autorité communale.

Pour rappel, cette rencontre des jeunes autour d'un café pour échanger des questions climatiques est à sa première édition et sera répliquée dans plusieurs autres communes, chefs-lieux des départements du Bénin. Bertin DEGNON, est l'un des jeunes participants au Café Climat édition Parakou 2020, il avoue être mieux aguerri pour dénoncer et apporter des changements dans sa communauté. Comme lui, les autres participants, espèrent transformer leurs communautés avec les riches connaissances acquises de l'initiative Café Chaud & Climat Chaud.

Megan Valère SOSSOU

*Correspondant Planète Verte Infos
République du Bénin*



Bénin

les activistes climat veulent une chose et son contraire



Le Covid-19 est une maladie infectieuse provoquée par le coronavirus le plus récemment découvert, le SRAS-CoV-2. Apparue à Wuhan (Chine) en décembre 2019, la maladie s'est rapidement propagée à travers le monde, perturbant profondément plusieurs grands événements en faveur du climat, la biodiversité, l'eau etc.... Du coup, les institutions ou organisations internationales et nationales se sont simplement repliés sur internet, comme alternative. Notre consommation quotidienne et croissante des outils numériques est plus énergivore qu'il n'y paraît.

Télétravail, visioconférence, du direct, du streaming, vente en ligne, appels vidéos, ce sont là des expressions utilisés par les activistes pour commettre le péché climatique favorisé par la crise pandémique liée au coronavirus, Covid-19. Plusieurs plateformes numériques sont mises à contribution dont les plus courants sont : Zoom, Skype, Youtube. En effet, cette présence active sur internet génère de mégas donnés. Ces derniers stockés dans des centres de données consomment assez d'énergie.

L'internet réchauffe le climat

L'internet est alimenté par une gigantesque énergie. Nul doute que le secteur énergétique soit le principal émetteur de dioxyde de

carbone, gaz au centre du réchauffement climatique selon les scientifiques du GIEC. Dès lors, le repli sur internet a coûté et continue de coûter cher au climat mondial. Il engendre par contre une pollution astronomique d'autant plus inquiétante qu'elle est invisible. Pendant qu'il est une source importante de consommation énergétique et donc d'émissions de gaz à effet de serre, des actions sur internet tendant à lutter contre le phénomène ne sont qu'utopique.

En voici quelques chiffres qui soutiennent les affirmations : Quatre (04) grammes de CO₂ émis pour chaque mail envoyé. Sept (07) tonnes de CO₂ par jour pour les recherches sur Google. L'envoi d'un simple e-mail avec une pièce jointe, c'est l'équivalent d'une ampoule de 25W basse consommation allumée pendant une heure alors que sans pièce jointe, c'est cinq fois moins. Chaque minute, c'est des dizaines de milliers de vidéos qui sont ajoutées sur Youtube. Les chiffres sont tout autant alarmant pour Google, le leader des moteurs de recherche : c'est 3,3 milliards de recherche par jour.

Des empreintes écologiques sur internet, c'est possible

C'est enfin claire que le numérique pollue, mais il existe des

habitudes simples à adopter pour faire baisser sa consommation énergétique. Ainsi, comme l'on doit bien trier ses déchets, il existe également des habitudes simples à adopter pour gérer sa consommation d'énergie liée à l'informatique. En voici quelques-uns, pour bien gérer ses mails, sa navigation, son stockage et enfin sa présence sur internet.

Pour commencer, un geste tout simple : alléger ses mails en enlevant les images et en privilégiant le format texte simple. Eviter aussi d'envoyer ou transférer des pièces jointes inutiles. Ensuite, il faut éviter de passer systématiquement par un moteur de recherche pour se rendre sur un site internet si vous en connaissez l'adresse. Enregistrez-y tous les sites que vous consultez régulièrement, puis accédez-y directement. Il existe aussi des moteurs de recherche éco responsables qui compensent le CO₂ dépensé par les recherches, comme Ecosia, ou Lilo. Enfin, de manière générale, il vaut mieux choisir le téléchargement plutôt que le streaming, qui est énergivore plus que la télévision.

En clair, tout ce que l'on fait sur internet a un impact énergétique, auquel le climat paye lourdement le prix. Cependant, il est important d'en avoir conscience.

Megan Valère SOSSOU

Correspondant Planète Verte Infos en République du Bénin



Bénin

Phénomène d'accaparement des terres en Afrique : un os dans la gorge des agriculteurs locaux.

Dans les communautés rurales africaines, en plus de ce que la terre constitue la première et la plus vieille des opportunités au monde, le pouvoir appartient toujours à ceux qui ont le contrôle de la terre. Invité le samedi 26 Septembre 2020 au rendez-vous bimensuel du Forum Opportunités Vertes Afrique Francophone initiée par l'ONG Save Our Planet, M. Wisdom Koffi Adjawlo, Agro écologiste, Directeur exécutif de Jeunes Volontaires pour l'Environnement au Ghana (JVE Ghana), également Chargé de Communication, Plateforme Nationale Ghana de la Convergence Globale des Luites pour la Terre et l'Eau a mis à nue le phénomène d'accaparement des terres en Afrique.

Une étude réalisée en Afrique de l'ouest indique que des millions d'hectares de terre ont été illégalement acquises « **accaparement des terres** » ces dernières décennies, au Bénin, au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Mali et au Togo par de grands investisseurs nationaux et étrangers.

Pour vous qui êtes un remarquable acteur dans la lutte pour la terre, l'eau et les semences en Afrique de l'ouest, dites nous en quoi consiste ce phénomène d'accaparement des terres ?

L'accaparement des terres est l'ac-

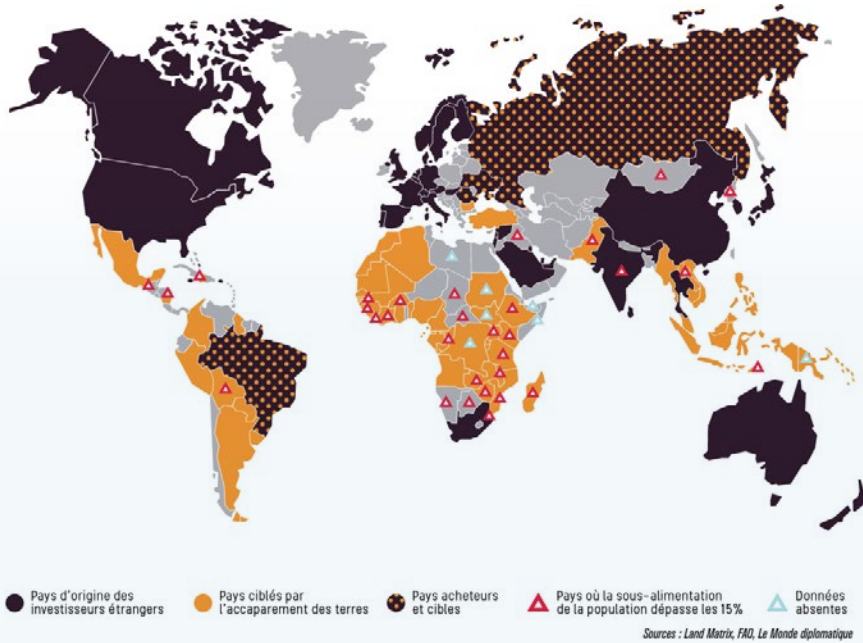
quisition des terres de manière illégale avec pour intérêt d'y faire de l'Agriculture commerciale destinée à l'exportation. Bien qu'il y a plus d'une cinquantaine d'années que l'Afrique subit un tel phénomène peu connu du grand public à cause des stratégies sournoises utilisées par les auteurs. Il a pris de l'ampleur à partir de 2008 date de la crise financière mondiale et des émeutes de faim sur le continent africain. On dira tout simplement que c'est la nouvelle trouvaille néocolonialiste en Afrique.

Alors, qui sont-ils, derrière cette rocambolesque affaire d'accaparement des terres en Afrique ?

Ce sont des capitalistes ou des agrobusiness man qui privatisent la terre contre le gré des agriculteurs locaux. Parmi eux, on retrouve des compagnies d'origine française comme Socfin de Boloré, la Société d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale d'origine belge et parfois des opérateurs économiques de nos pays le tout en complicité soit avec les politiciens, soit avec des chefs coutumiers avides de richesse.

Mais quelles stratégies utilisent-ils pour autant échapper et mettre en branle toute la maille républicaine de nos différents pays ?

Ils utilisent de gigantesques stratégies pour y arriver. Ils rentrent dans les localités et font de la recherche sur des localités moins avancées et dont les terres sont arables. Ils font du lobbying auprès des personnalités de nos pays. Par exemple au Ghana des parlementaires pensent être les mieux placés pour apporter le développement dans leurs communautés. Du coup, ils signent des contrats de développement avec les multinationaux. Ces derniers font souvent des promesses aux communautés d'apporter de l'emploi, de construire des infrastructures routières, des centres de santé... Beaucoup de promesse qui font plier les chefs coutumiers sans



hésitation aucune. Ils signent sans prendre connaissance du contenu. Tout ceci sur fonds d'intimidation, de chantage et à la mesure de violence souvent fatale. Des promesses rien que pour rendre esclaves les agriculteurs locaux qui assurent la subsistance alimentaire. Ils arrivent même à diviser les communautés par les propositions de grosses sommes d'argent. Des fois aussi, c'est des contrats de cession de terres à une valeur minimale ou des contrats louches dans lesquels les compagnies font un bail de 100 ans sur les terres.

Quels sont les cas d'accaparement de terres les plus grave que vous, vous avez connu le long de votre parcours de lutte ?

Il ne saurait à mon avis y avoir des cas plus grave que d'autres. Tout accaparement de terre est grave. Rien qu'à y mesurer la grandeur de ses conséquences sur nos communautés. Je peux vous donner quelques cas d'accaparement, il en existe à gogo :

Le cas de la communauté

Gbahouété dans le département du Plateau au Bénin où un opérateur économique a arraché une centaine d'hectares de terre à la communauté rurale de Gbahouété.

Au Ghana, il s'est fait qu'une communauté rurale s'est retrouvée dans la concession d'une compagnie qui a accaparé leur terre. Cette compagnie a surpris une nuit les autochtones avec des bulldozers. Nous avons aussi un cas dans la région de Bono au Ghana, où une compagnie Néerlandais a pris 42 000 Hectares de terre des communautés rurales pour la plantation de l'Eucalyptus avec pour effet la privatisation des familles rurales de leurs terres cultivables, autrefois propices aux différentes variétés d'igname.

Le cas de Fiamencro en cote d'ivoire où une compagnie a voulu faire la production du caoutchouc sur l'espace d'une communauté rurale. Une situation qui s'est soldée avec des tirs à balle réelle sur les propriétaires terriens causant

des morts.

A ces effets et bien que vous soyez déjà dans la lutte pour la terre, l'eau et les semences, M. Wisdom Koffi Adjawlo, que peut-on faire de plus, pour éradiquer un tel problème qui envenime l'état des communautés rurales africaines, véritables ascenseur agricole de nos différents pays ?

Il faut qu'on se ressaisisse pour comprendre le phénomène et le combattre. Parce que pendant longtemps, le phénomène est resté inconnu. Il faut investir dans l'éducation à la valeur de nos terres et sensibiliser les chefs coutumiers et autochtones sur les droits fonciers. Parce que souvent quand les communautés elles mêmes, s'élèvent pour lutter, ça marche.

Si les multinationaux savent tous les intérêts économiques qui se trouvent dans le domaine de l'agriculture nous devons aussi saisir l'opportunité et exploiter nos terres pour le bonheur de notre génération et de celle à venir. C'est une manière de repousser les accapareurs. Nous devons commencer absolument à valoriser nos terres.

Votre dernier mot pour conclure ce débat cher leader.

Cette initiative est salutaire. De tel genre de forum permettra également de faire savoir à un grand nombre de personnes les différentes facettes du phénomène en vue de son éradication. J'en appelle aussi au sens de vigilance de nos gouvernants pendant la signature des contrats de développement.

*Megan Valère SOSSOU
Correspondant Planète Verte Infos en République du Bénin*



Bénin

Dr Harry VIDEROT, invite à « repenser les mesures prises pour la lutte contre les sachets plastiques ».

Cadre de Vie :



A la veille de la répression tant annoncée contre l'usage des sachets plastiques non bio dégradables en république du Bénin malgré l'existence de la loi en vigueur. Le Directeur du cabinet TALENT INCUBATOR, Consultant indépendant en management des entreprises et des organisations et Spécialiste des Objectifs du Développement Durable, Dr Harry VIDEROT aborde la problématique et invite à repenser les mesures prises pour la lutte contre les sachets plastiques.

Bonjour, Dr Harry VIDEROT, Dites nous, quel est le vrai problème que pose les sachets plastiques ?

Le sac plastique à usage unique est devenu le symbole de notre société de consommation. Ils sacs se retrouvent sur le littoral et dans les océans et ont des conséquences avérées sur le milieu marin. La majorité des sacs sont rejetés dans la nature et contribuent à la pollution

de la planète. Au total, 9 milliards de tonnes de plastiques ont été produites depuis 1950. Une accumulation d'autant plus inquiétante que les plastiques mettent plus de 1.000 ans à se décomposer. Si c'est un fléau pour la santé, ça l'est aussi pour l'environnement. Plus d'un million et demi d'animaux en meurent chaque année. L'ONU estime que d'ici à 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans.

En 2016 récemment, la production de plastique a atteint 396 millions de tonnes – soit l'équivalent de 53 kilos pour chaque habitant de la planète – et elle a entraîné des émissions de dioxyde de carbone d'environ deux milliards de tonnes, soit près de 6 % du total des émissions de dioxyde de carbone de l'année, rappelle notamment le document d'une quarantaine de pages élaboré par l'association de protection de l'environnement.

La moitié de l'ensemble du plastique produit depuis 1950 sur la planète l'a été entre 2000 et 2016, relève-t-on. Et, « *si aucune mesure n'est prise* », la production de ce matériau pourrait augmenter de 40 % d'ici 2030.

Que faire pour réduire l'usage de ces sachets plastiques qui hypo-

thèquent notre cadre de vie ? Et par quoi remplacer le plastique ?

Plusieurs alternatives ont fait leur apparition, comme le bambou, la fibre de maïs, le papier ou des sacs à partir d'algues. Il ne s'agit plus aujourd'hui de réduire la consommation du sac plastique, mais bien de la stopper.

Il faut noter aussi que depuis quelques années on constate une prise de conscience internationale concernant la problématique de ces sacs plastiques à usage unique. 127 pays dans le monde ont une législation régissant d'une manière ou d'une autre l'usage des sacs en plastique, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Parmi eux, 91 pays, soient 29 en Europe et 34 en Afrique dont le Bénin, en interdisent ou limitent la production, l'importation ou sa distribution commerciale. Je crois qu'en plus de cette avancée, il faut pour réduire notre consommation de sacs plastiques : Éviter au maximum les aliments sur emballés, autant que possible, acheter les aliments en plus grande quantité ; moins d'emballage pour moins cher, ayez toujours avec vous un sac réutilisable en tissu. Egalement, il faut sensibiliser les populations pour une non utilisation des sachets plastiques.

*Interview réalisée par Megan Valère SOSSOU
Correspondant Planète Verte Infos en République du Bénin*



Bénin

Quelle place pour l'information dans la valorisation des richesses écologiques

L'*Afrique abrite encore une extraordinaire diversité biologique. C'est d'ailleurs, le dernier endroit sur Terre où vivent de nombreuses espèces. Pourtant, les africains ont du mal à mettre en valeur ces richesses pour un réel développement. Nous avons reçu Alfred NTUMBA, Journaliste, spécialiste des questions de l'environnement et développement durable basé à Kinshasa en République démocratique du Congo pour nous entretenir sur Comment valoriser les richesses écologiques à travers l'information.*

L'immense ressource naturelle qui caractérise l'Afrique est très souvent considérée comme un potentiel. A cet effet, il est courant de constater que de grands organismes internationaux ont un certain engouement pour des richesses écologiques africaines.

Dites nous, dans votre milieu ou sur le continent africain quelles richesses écologiques sont valorisables ?

D'abord on peut considérer comme richesse écologique, toute richesse qui découle de la gestion et ou de l'exploration des ressources naturelles «écologique» c'est à dire tout richesse basée sur un développement dit

durable. En effet, s'il y a engouement des organisations internationales au tour de nos richesses, c'est surtout car elles disposent de l'information sur nos ressources.

Ainsi, des richesses écologiques valorisables, il y en a plusieurs je peux énumérer la méga biodiversité animale et végétale qu'héberge notre continent, la faune et la flore mais également nos fleuves et rivières qui représentent une richesse.

Je voudrais aussi mettre l'accent particulier sur cette ressource, la forêt qui est une grande richesse pour l'Afrique non seulement pour mon



pays la RDC mais aussi pour toute l'Afrique. Les forêts tropicales côtières avec ces mangroves, les savanes, les prairies de l'Afrique australe, les forêts montagneuses de l'Afrique centrale. Bref il y a beaucoup qui ne sont pas mis en valeur. Bien que d'autres pays on instauré l'écotourisme pour valoriser leur richesse écologique qui attire et apporte de l'argent au budget national.

Aujourd'hui que les gens connaissent le prix de tout et la valeur de rien, qui est ce qui est appelé à valoriser les richesses écologiques de son milieu ? Est ce le simple citoyen ? Est ce le journaliste

? Est-ce que les gouvernants ou les acteurs de la société civile ?

Je pense que nous avons tous une responsabilité à jouer, chacun en ce qui le concerne. Les journalistes ont pour rôle de fouiller l'information parce que si l'information existe, cela apporte déjà une lumière sur une richesse donnée ou sur une ressource. Si nous devons valoriser nos richesses, il y a l'Etat qui doit travailler pour rendre disponibles les informations. Aujourd'hui, ce n'est pas un secret, les informations relatives à la gestion des forêts, des eaux sont un tabou. Mais pourquoi nos autorités ne veulent pas mettre à ma disposition du grand public ces informations. Et donc, il y a lieu de se poser autant de questions. L'Etat détient les vraies informations. Les journalistes constituent des canaux de diffusion de l'information à l'endroit des populations. Chacun des acteurs a son rôle à jouer dans la valorisation de nos richesses écologiques.

Alors, selon vous, comment valoriser réellement les atouts écologiques de l'Afrique sans pour autant les exposer à une pression destructive ?

Une bonne amélioration de l'accès à l'information écologique, les compétences techniques appropriées tout ceci permettra d'avoir une disponibilité d'information crédible et sûre. Il a également la mise en œuvre de l'intégration régionale sur ces informations en guise de renforcement. Malheureusement, en Afrique nous sommes en train de travailler tous à vase close. Chaque pays essaye de garder l'information pour soi, et ça ne nous avantage pas.

Donc, du côté des journalistes je dirai que nous devons augmenter les sujets de reportage dans les médias pour promouvoir les richesses écologiques du continent. Il faut que les journalistes qui traitent des questions environnementales fassent une narration positive car les étrangers ou les investisseurs ont besoin d'une image positive pour venir. La sensibilisation des gouvernants à la mise en place des infrastructures adéquates et l'adoption des politiques de gestion des ressources naturelles telles que l'écotourisme. Parce que parfois la politique de nos dirigeants n'est pas souvent

orientée vers l'économie verte.

Quels sont les enjeux dans cet exercice de valorisation écologique ?

Les enjeux sont donc d'ordre économique d'abord parce que aujourd'hui s'il y a une bonne information sur nos richesses écologiques, cela va attirer les investisseurs. Des emplois seront créés. Prenez par exemple le Rwanda, le Kenya et l'Afrique du Sud, les budgets de l'Etat dans ces pays sont beaucoup plus soutenus par le tourisme contrairement à certains pays ouest africains et du centre de l'Afrique. Au-delà de ça il y a aussi des enjeux environnementaux consistant à la protection de nos ressources. Je trouve importants ces deux enjeux.

En guise de conclusion, je dirai que l'information est l'élément catalyseur d'un réel développement d'une nation à plus forte raison d'un continent. Si vous entretenez une bonne image de vos richesses écologiques, cela participera à attirer des investisseurs pour votre pays.

*Interview réalisée par Megan Valère SOSSOU
Correspondant Planète Verte Infos en République
du Bénin*



Burkina Faso

De la nécessité de la mise en œuvre de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad



Le Lac Tchad est le quatrième plus grand lac en Afrique en termes de superficie. Il traverse 08 pays dont l'Algérie, le Cameroun, la Libye, le Niger, le Nigeria, la République Centrafricaine, le Soudan et le Tchad. Motivé dans une large mesure par les craintes d'un Lac Tchad en voie de disparition (le lac s'est considérablement rétréci ces dernières années), la Charte de l'Eau du Lac Tchad ambitionne de renforcer la coopération entre États riverains du Lac.

La Charte de l'Eau a été adoptée à N'Djaména, le 30 avril 2012 par le 14ème Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements des États Membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) pour réguler les activités autour du lac, mais aussi, réglementer les rapports inter-étatiques. Autrement dit, c'est un cadre conventionnel ayant pour objectif principal d'assurer une durabilité du Bassin par le canal d'une gestion intégrée, équitable et concertée de ladite ressource. Cela est d'autant très nécessaire, car, selon un rapport d'étude de la Banque Africaine de Développement (BAD), près de 47 mil-

lions de personnes sont tributaire du Lac. Conséquence, le lac subit une forte pression (quoique de sources divergentes) tout en étant un terrain où des tensions apparaissent souvent entre États riverains. De plus, face aux défis que pose la gestion d'une ressource transfrontalière, la coopération entre États riverains était plus que nécessaire. Ces défis ont des implications environnementales, économiques et sociales. Nous

avons par exemple: (1) les pénuries d'eau (qui affectent les opportunités de pêche, d'irrigation et de pastoralisme); (2) la surexploitation des ressources en eau; (3) les effets du changement climatique; (4) la menace croissante de Boko Haram dans la région qui empêche énormément la mise en œuvre technique des projets et programmes, etc.

Face à ces moult défis, l'adoption de la Charte était plus qu'opportune. Elle est entrée en vigueur en 2017 suite à la ratification de 4 pays (Cameroun, Niger, Nigeria



Bassin du Lac Tchad

et Tchad) sur les 6 États partis à la convention (Cameroun, Niger, Nigeria, Libye, République Centrafricaine et Tchad).

La Charte comporte des obliga-



Lac Tchad

tions pour les États telles que, l'obligation de prendre des mesures spécifiques pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes, lutter contre la dégradation des terres et d'assurer une bonne gestion des couverts végétaux (article 30-32); lutter contre la sécheresse (article 29); adopter des mesures normatives, institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour

assurer la réalisation de ce droit (article 72), etc. Pour atteindre de telles ambitions, les États doivent harmoniser leurs lois pour plus d'impact et d'efficacité.

Cependant, 8 ans après l'adoption de la Charte et 3 ans après son entrée en vigueur le résultat obtenu est quelque peu mitigé. En effet, il ressort que la mise en œuvre de la Charte n'est pas suffisamment appuyée par des législations na-

tionales pertinentes (absence de législation en la matière, manque de clarté, absence de coordination, entre institutions, etc.). Or, il est indéniable que la mise en œuvre de la Charte de l'eau et de ses annexes exige

“ Elle permettra également de traiter le problème « Boko-Haram » qui n'était pas prise en compte lors de l'élaboration de la Charte. ”

un engagement plus ferme et marqué de la part des États membres, mais aussi une meilleure coordination intersectorielle au niveau national. En ce sens,

des informations coordonnées et actualisées permettront une meilleure adaptation au climat, l'amélioration des opportunités économiques et une amélioration des relations interétatiques.

Elle permettra également de traiter le problème « Boko-Haram » qui n'était pas prise en compte lors de l'élaboration de la Charte. Les États ont donc leur partition à jouer. Il est bien vrai

que le problème de souveraineté de l'État peut se poser à un moment donné. De plus, le clivage existant entre le mode opératoire des pays Francophones/Anglophones concernant la réception des "Foreign ou Alien Laws" pourrait constituer un grand handicap à la mise en œuvre de la Charte. Mais dans la mesure où les eaux du Lac Tchad constituent le patrimoine commun de ses États membres, il est primordial de mettre en œuvre ces stratégies d'harmonisations préconisées par la Charte.

Il s'en va dès lors que la préservation de ce domaine public régional appelle une réponse urgente. Et cette réponse commence déjà par la mise en œuvre des dispositions

de la Charte, car la ratification est une étape importante, mais la mise en œuvre est une autre étape encore plus importante.

*Sidnoma Nita Belemsobgo
Correspondante Planète Verte Infos en République
du Burkina Faso / Nigeria*



Déficit énergétique : La solution innovante du partenariat AEN-CECIC

L'objectif pour Afrique Energies Nouvelles (AEN) et la micro finance CECIC est de réduire le déficit énergétique dans les communautés même les plus reculées en permettant au citoyen de bénéficier d'installation de kits solaires autonomes avec la possibilité de payer en plusieurs échéances.

Dans un environnement où près de 10 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité, AEN en partenariat avec la micro finance CECIC, a décidé de mettre sur pied deux mécanismes adaptés aux capacités de remboursement des clients et du citoyens, afin de faciliter l'accès à l'électricité des populations. Le crédit lumière destiné aux particuliers a pour leitmotiv de fournir un kit d'éclairage solaire basse consommation. Quant au crédit énergie, il est destiné aux petits entrepreneurs et l'objectif est d'investir dans les installations solaires adaptées aux besoins de leur consommation et leurs métiers.

L'initiative révolutionnaire pilotée par l'ingénieur en énergies Renouvelables Eric NGUEGUIM (Directeur Général de la société Afrique Energies Nouvelles (AEN) va permettre aux nouveaux commerces et à l'activité économique de se développer.

L'ingénieur en énergies Renouvelables Eric NGUEGUIM, Directeur Général de la société Afrique Energies Nouvelles

Pour rappel, AEN est une société active dans le domaine des énergies renouvelables créée en 2015 par l'ingénieur en Energies Renouvelables



Eric NGUEGUIM, un jeune entrepreneur Camerounais ; qui propose des solutions globales pour Les installations photovoltaïques et autres formes d'énergies renouvelables à savoir le solaire thermique, le biogaz et la géothermie. Grâce aux installateurs agréés des panneaux photovoltaïques, des solutions complètes clés à main verront le jour grâce à une large gamme de produits de marques certifiés UE avec Garantie de 3 ans. Afrique Energies Nouvelles est devenue en 5 ans, un des leaders du secteur dans le Benelux et en Afrique. En tant que distributeur-importateur et Fabricant, Afrique Energie Nouvelles s'adresse d'abord aux professionnels du secteur photovoltaïque.

Pour assurer avec succès son rôle de grossiste, Afrique Energies Nouvelles peut compter sur des relais logistiques fiables et une surface

de stockage immense. Ces entrepôts, permettent une gestion efficace ainsi qu'une livraison rapide (24h00) sur l'ensemble du territoire belge et en délais très rapide sur d'autres continents.

Son chiffre d'affaires, en constante croissance depuis sa création, a dépassé plusieurs milliers d'euros sur l'année 2019. A titre illustratif, sur cette même année, Afrique Energies Nouvelles a distribué plusieurs (Méga watts (MW) de panneaux photovoltaïques et d'onduleurs.

Ces quantités représentent plus des milliers d'installations. Comptant plus de 350 clients fidèles situés, sur l'ensemble du territoire belge et en Afrique, Afrique Energies Nouvelles possède également dans sa clientèle de solides partenaires au niveau européen.

C'est donc sans craintes que Le mot de confiance se transmet des clients satisfaits vers les potentiels partenaires.

Contact Cameroun: +237 671 18 93 58

Whatsapp: +237 698 33 33 53

Contact Diaspora: +41 79 500 50 44

Whatsapp: +32 486 07 66 99

Mail: info@enr-academy.com

Site Web: www.enr-academy.com

De ce fait, bientôt, 140 000 foyers, entrepreneurs, centres de santé et bâtiments seront équipés grâce à AEN et son partenaire financier la CECIC.



Cameroun

Ralentir le réchauffement de la planète : les possibilités d'efficacités énergétiques

Dans le monde entier, les possibilités d'efficacités énergétiques sont tout aussi évidentes. Dans leurs ensembles, les progrès de l'efficacité énergétique dans le monde entre 1990 et 2010 avaient entraîné une différence de 3 Milliards de tonnes dans les quantités de carbone rejetées dans l'atmosphère chaque année. Ceci étant, nous avons assisté à une amélioration de cette efficacité de 3°/° par An et qui a permis en 2010 de limiter des tonnes des émissions de carbone dues aux combustibles fossiles.

Autres façon de réduire des carbones dans l'atmosphère

L'autre façon de réduire ces émissions est de développer le recours à des sources d'énergie qui ne soient pas à base de carbone tels que : L'ENERGIE NUCLEAIRE et les sources d'énergie renouvelables sont mises à contribution. Or ses sources d'énergies renouvelables ne demandent qu'à connaître un développement rapide. Nous avons **l'énergie**



éolienne, **géothermique, solaire, photovoltaïque** et diverses technologies à base de biomasse qui dans les années 1990 figurait parmi les sources promises ayant une forte pénétration dans le marché, mais qui aujourd'hui est à la une au 3^{ème} millénaire.

De plus, les technologies d'utilisation de l'énergie renouvelable présentent, en tant que groupe, un gros avantage sur le nucléaire en matière de réduction des émissions de CO₂:

L'énergie éolienne

C'est l'une des sources d'énergies renouvelables qui a atteint l'âge adulte au cours de la dernière décennie. On compte aujourd'hui plus de 20000 éoliennes génératrices

d'électricité en service dans le monde, pour une capacité de l'ordre de 1600 mégawatts. En 2030, plus de 10°/° de l'électricité produite dans le monde pourrait être d'origine éolienne.

L'énergie géothermique

Cette source d'énergies est un composant important dans un système énergétique à base de sources non tarissables. Le monde entier regorge aujourd'hui une capacité géothermique installée de plus de 5000MW et sa difficulté est la mise à profit de ressources à exploiter telles que les poches d'eau très chaude sous pression qui existent en abondance dans de nombreuses régions.

La puissance thermique du soleil

C'est la plus récente formes

d'énergies renouvelables à avoir faire irruption sur le marché. Elle est conçue sous forme de réflecteurs cylindro-paraboliques qui concentrent les rayons solaires sur des tubes remplis d'huile. La chaleur est ainsi conduite jusqu'à la turbine et au générateur qui produit de l'électricité.

Les piles photovoltaïques

Celles-ci convertissent directement en électricité les radiations solaires à l'aide de semi-conducteurs, représentant probablement la source d'énergies renouvelables dont la technologie progressera le plus vite dans les années qui viennent.

La biomasse

Elle représente aussi un potentiel considérable d'énergies renouvelables avec du bois, les déchets agricoles et les ordures ménagères, entre autres. Elle entre déjà pour environ 12% dans l'alimentation du monde en énergie, chiffre qui atteint jusqu'à 50% et plus dans certains pays en développement. **Mais pour une bonne part, cette utilisation de la biomasse n'est pas viable et pourrait même accentuer le réchauffement de la planète.** Au Brésil par exemple, les fondries chauffées au bois de la



forêt vierge, qui n'est pas reboisées, émettent davantage de gaz carbonique que si elles fonctionnaient au charbon. Or la biomasse pourrait jouer un rôle important dans un système mondial viable d'utilisation de l'énergie.

Conclusion

Cette, le monde entier mène une lutte perpétuelle contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi on construit dans de nombreux pays à des coûts compétitifs avec ceux des centrales à combustibles fossiles, des usines électriques qui utilisent le bois, ou les déchets. La pollution de l'air qu'elles occasionnent reste minimale et pour autant qu'elles consomment des dé-

tritrus, ou du bois provenant de forêts régulièrement replantées, elles ne contribuent pas à une augmentation du taux de CO2. Les centrales qui brûlent le méthane qui s'accumule dans les décharges jouent un rôle particulièrement efficace dans la lutte contre le réchauffement général, car le méthane est un gaz dont la puissance

“ *L'énergie éolienne C'est l'une des sources d'énergies renouvelables qui a atteint l'âge adulte au cours de la dernière décennie.* ”

d'effets de serre est 25 fois celle du gaz carbonique. C'est pourquoi une étude menée en Californie a montré que la quantité

de méthane éliminée en générant un KWH d'électricité dégage la même quantité de CO2 qu'une centrale à charbon qui génère 10 KWH d'électricité.

*NDEFEU HENOCK
Membre de l'ACER*



Congo Brazzaville

Les Energies Renouvelables de laboratoire

La République du Congo Brazzaville est le premier Pays au Monde à expérimenter comment créer les gisements de Pétrole et Mines renouvelables de laboratoire.

Le Docteur ITOUS-IBARA Maurice de l'Académie des Sciences et des Arts du Congo (ASAC), est l'expert des énergies renouvelables qui dirige une équipe de chercheurs dynamiques en matière de recherche scientifique et innovations technologiques. Parmi les énergies qui réchauffent le climat au premier rang, il ya bien sur les hydrocarbures et les mines carbonées. Ces énergies non renouvelables comptant parmi les plus consommées, sont en même temps entrain de se raréfier. De nos jours, surtout au XXIème siècle naissant, l'homme est arrivé au tournant de son histoire. Il est confronté à un véritable défi séculaire. Les formes d'énergie les utilisées telles les énergies fossiles dont hydrocarbures et mines carbonées citées supra, sont entrain de susciter les fléaux tels que l'humanité n'en a jamais connus avec une telles ampleur: réchauffement climatique, déclin de la biodiversité, innovations, famines endémiques, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'environnement. Tout ce défi de l'homme est causé par notre considération d'énergies fossiles. Comment trouver la réponse à ce défi mondial, celui du réchauffe-

ment climatique ???

La réponse pour nous c'est de créer les énergies renouvelables, non polluantes. Parmi ces énergies que nous créons au laboratoire, nous vous citons le cas des mines non polluantes. Pour cultiver les mines, nous associons des ingrédients chimiques qui nous permettent de former l'énergie solaire liquéfiée de laboratoire. Ensuite, cette énergie renouvelable est mise en terre. Elle commence par former une roche mère ou cellule souche mère toute chaude. Cette cellule primordiale des mines va se multiplier en de milliers d'exemplaires qui vont ensuite s'associer en molécules de mines. Ce sont ces molécules qui vont éclore les mines avec renouvellement. Ce procédé nous permet de créer toutes les mines de la création. La physique et chimie à MAGNONS ou des Énergies renouvelables sont les sciences qui nous permettent de faire associée ce savoir millénaire. En images Voici un exemple de mines cultivées au laboratoire tel est le cas d'une Mine de PLATINE RENOUVELABLE. La superficie de Cette mine est: 80000 ha. La production journalière est d'environ 800000000 de tonnes. La mine est exploitable en plus de 2500 ans.





Congo Brazzaville



Mathieu Laneuville, ing., M.Sc.A.

Directeur Général Adjoint, Responsable du Secteur Technique du Réseau Environnement

Pouvez-vous nous présenter le Réseau Environnement ?

Plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, Réseau Environnement agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte*. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines publics, privé et parapublic qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

*L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques envi-

ronnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).

Quel est l'objectif des colloques d'automne que vous organisez depuis 21 ans?

L'objectif est de permettre aux spécialistes et décideurs en environnement d'échanger ensemble et d'approfondir leurs connaissances. Nous visons ainsi à ce que les meilleures pratiques environnementales soient connues du plus grand nombre. Au menu, des conférences, des séances de réseautage virtuelles avec des spécialistes du secteur choisi, en plus d'être l'occasion idéale pour mettre à jour ses connaissances et d'optimiser son savoir-faire. Par ailleurs, la pandémie que nous vivons actuellement nous force à nous réinventer et c'est pourquoi nous avons proposé cette année une version complètement en ligne du Symposium Eau et du Colloque Gestion des matières résiduelles.

Je viens de prendre part au colloque 2020, alors pourquoi un double événement « *symposium sur l'eau* » et « *Colloque sur la gestion des matières résiduelles* » simultanément ?

Pour créer un moment unique pendant l'automne où plus de 550 spécialistes et décideurs de ces deux secteurs peuvent se rassembler et échanger ensemble. D'ailleurs, les participantes et participants avaient l'option de s'inscrire à un ou aux deux événements.

La gestion des matières résiduelles est un véritable défi de plusieurs villes africaines, songez-vous intégrer, inviter les acteurs africains du secteur pour un partage d'expérience



et technique lors de vos événements ?

Tout à fait. Americana, qui aura lieu du 22 au 24 mars prochain, est justement notre événement international qui permet des échanges techniques, scientifiques et commerciaux portant sur les grands enjeux du domaine environnemental. C'est le plus grand événement environnemental multisectoriel d'Amérique du Nord. D'ailleurs, des acteurs africains ont déjà accepté notre invitation pour partager leur expertise. Nous serions aussi ravis qu'il y ait des délégations africaines qui y participent.

Quelles sont les techniques exposées lors du symposium sur l'eau que vous trouvez adaptées aux villes africaines ?

Les enjeux du financement des services d'eau sont universels, car il y a eu un manque généralisé d'investissement par le passé. Le partage de pratiques innovantes est donc le bienvenu pour de nombreux décideurs à l'international. Aussi, les techniques pour traquer le coronavirus dans les eaux usées représentent des défis et des opportunités qui sont précieuses pour passer au travers de la situation mondiale actuelle.

Pourquoi attribuez-vous des récompenses aux municipalités?

Pour mettre de l'avant les municipi-



Colloques d'automne
Symposium eau | Gestion des matières résiduelles

Gestion des matières résiduelles
4 et 5 novembre 2020 | En ligne

Présenté par



Colloques d'automne

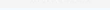
Symposium eau
4 et 5 novembre 2020 | En ligne



organisé par



Présenté par



palités qui sont proactives et qui ne souhaitent pas simplement rencontrer les normes minimales, mais qui visent davantage l'excellence. Au-delà des récompenses, les municipalités membres des communautés de pratiques de Réseau Environnement aiment échanger sur les solutions pour résoudre les enjeux communs. Ainsi :

25 municipalités québécoises récompensées pour leur excellente gestion en eau à l'occasion du Symposium Eau 2020. Et 9 municipalités récompensées pour leur remarquable gestion des matières résiduelles à l'occasion du Colloque Gestion des matières résiduelles 2020

Quelles sont les perspectives du Réseau Environnement pour l'Afrique?

Autour de deux axes : le partage de connaissances et la réciprocité. Nous venons d'ailleurs d'avoir une excellente expérience dans le contexte du projet Dund ak Kéew bi, qui signifie « *vivre longtemps avec l'environnement* » en wolof. En effet, nous avons eu l'occasion de mettre l'expertise et le savoir de nos membres au service de la coopération internationale en produisant un guide pour orien-

ter les mairies du Sénégal dans la mise en place d'un système de gestion des ordures. Et c'est dans une optique bidirectionnelle que nous avons réalisé ce projet, sachant que les membres de Réseau Environnement gagnent aussi à s'approprier l'expertise africaine.

« *Nous allons relancer l'économie avec un souci particulier pour le climat et l'environnement* »

Propos recueillis par M. ATTIPO Vanel Reisch,

Correspondant Planète Verte Infos en République du Congo - Brazzaville.

Les moments forts du colloque:

« En tant que Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, c'est vraiment une fierté d'être parmi vous aujourd'hui avec des personnes aussi passionnées que nous sur les enjeux de l'eau ».

Madame Andrée Laforest a également annoncé qu'une aide financière d'un montant de 557 454 \$ sur trois ans a été accordée à Réseau Environnement pour la réalisation de diverses activités visant l'atteinte des objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

« Nous allons relancer l'économie avec un souci



Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec

particulier pour le climat et l'environnement »

« Je tiens à souligner d'emblée l'importance d'un événement comme le vôtre. Protéger l'environnement c'est entre autres, mieux gérer notre matière résiduelle et développer l'économie circulaire. »



Benoit Charette, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.



Une nouvelle génération d'entrepreneur dans le domaine de l'environnement voit le jour.



A Abidjan, nombreux sont ces jeunes audacieux qui ont décidé d'entreprendre. On les retrouve dans presque tous les domaines : Mode, Santé, Agriculture, Sport ... Mais certains attirent l'attention et pour causes : l'excellent travail et l'innovation qui accompagnent leur projet. Edi Abe Valère est un jeune ivoirien de 30 ans qui innove en produisant du carburant spécial à base de manioc, appelé bio-carburant.

Le manioc est une des principales cultures vivrières en Côte d'Ivoire. La production nationale s'élève à environ 5 millions de tonnes par an(t/an) et sa consommation se place au deuxième rang, après l'igname et devant le riz. Cependant 30% du manioc est rejeté sous forme liquide et solide, ce qui représente un réel problème environnemental. Dans ce contexte,

la structure ivoirienne GRACE DIVINE AGRICULTURE, du jeune entrepreneur, se propose de transformer les déchets liquides émanant du manioc en bioéthanol (Biocarburant) pour véhicule Essence et utiliser d'une les déchets solide (épluchures) comme substrat bio mélangé à la sciure de bois pour produire du champignon d'autres part pour produire du Biogaz.

Grâce à cette innovation, le jeune ivoirien a reçu le second prix lors de la deuxième édition du concours Moov Innovation qui a pour but de déceler les talents en Côte d'Ivoire en matière de start-up innovantes. Selon l'inventeur, avec le bioéthanol utilisé comme biocarburant, on aura une réduction de plus de 60 % de l'émission de CO2 ce qui améliorera la qualité de l'air et réduira la facture éner-



gétique. Cette innovation pourrait fournir aux industriels du bioéthanol afin de réduire les gaz à effet de serre et créer des emplois dans la filière agricole (Environ 25000 emplois : Estimations de la COP 21).



Aissata KOUYATE,

Correspondante Planète Verte Infos en République de Côte d'Ivoire



Côte d'Ivoire

Réduction des émissions de gaz à effet de serre Un Contrat d'achat des crédits signé avec la Banque mondiale



La lutte contre la déforestation va crescendo. Dans cette optique, la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale ont signé le premier contrat d'achat des crédits de Réduction d'émissions de gaz à effet de serre. D'un montant de 50 millions de dollars soit environ 25 milliards de Fcfa, cette convention va de 2020 à 2024. Et marque une étape importante dans la mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (Redd+).

Ce contrat a été signé le 30 octobre dernier par le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly pour le compte de la Côte d'Ivoire et Coralie Gevers, Directrice de la Banque mondiale. Il permettra à terme de récompenser les efforts du pays dans ce programme qui émanent de la déforestation et de la dégradation de nos forêts. Et ce, en rétribuant les bénéficiaires que sont les coopératives, les communautés locales, les structures éta-

tiques dont la Sodefor, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (Oipr) et bien d'autres. Qui mènent des activités d'agroforesterie, de reboisement, de conservation, etc et qui contribuent à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cette rétribution se fera sur

la base d'un plan de partage des bénéfices validé par les parties prenantes du mécanisme Redd+ en Côte d'Ivoire.

Faut-il le savoir, la signature de ce contrat fait suite à l'approbation en février 2019, du programme de réduction des émissions autour du Parc national de Taï (ouest de la Côte d'Ivoire) qui sera mis en œuvre dans cinq régions administratives du Sud-ouest. A savoir Nawa (sud-ouest), San Pedro (sud-ouest), Gboklè (sud-ouest), Guémon(ouest) et Cavally (ouest). Ce progrès réalisé dans la mise en œuvre du mécanisme Redd+

place la Côte d'Ivoire dans le lot des six premiers pays à s'engager résolument dans «les transactions carbonées» avec la Banque mondiale après le Vietnam. Il est le fruit de l'engagement soutenu de notre pays sous la houlette de la Primate et du ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers le Secrétariat Exécutif Permanent de la Redd+ (SEP-Redd+).

Pour rappel, la Côte d'Ivoire a adhéré au mécanisme Redd+ en juin 2011 en vue de restaurer son couvert forestier pour atteindre 20% du territoire tout en contribuant à la lutte mondiale contre les changements climatiques. Dans ce cadre, de 2011 à ce jour, la quasi-totalité des instruments nécessaires à une mise en œuvre efficace des projets et programmes REDD+ sur le terrain ont été élaborés. Après la phase de préparation, la Côte d'Ivoire est désormais prête pour amorcer la deuxième phase de ce mécanisme, à savoir celle de l'investissement.



KOFFI YAHA MARIE PAULE
Correspondant Planète Verte Infos en République de Côte d'Ivoire



L'incivisme des citoyens... une menace pour l'écologie et un impact boomerang sur l'Homme



Tant que l'Afrique ne se dotera pas des moyens de recyclage fiables et efficaces pour traiter le plastique et tout autre déchet nuisible pour le bien être de notre espace de vie nous resterons toujours dans des milieux insalubres. N'oublions pas aussi que les citoyens doivent être très impliqués dans cette lutte écologique car ce n'est pas le gouvernement qui jette les ordures dans les espaces non indiqués. Une action citoyenne à Libreville le 28 octobre 2020 avec intervention mécanisée sur le canal en face du boulevard Jean

Paul II. Cette opération menée par une entreprise de la place dénommée AGLI pour la propriété a permis, d'intercepter les déchets plastiques et autres qui probablement auraient terminé sur le front de mer (plages) de Libreville. La lutte incessante, qui prône sur un environnement salubre devrait nous animer quotidiennement. Cette lutte consiste à avoir les gestes d'un bon citoyen. Malgré les instructions civiques, les publicités de sensibilisations sur la santé environnementale, nous avons des résultats qui an-

nihilent l'action menée en amont par les organismes, et certaines PME environnementaux. En effet les populations posent toujours des actes notoires. En outre les mairies d'arrondissements ne sont pas exemptées dans la responsabilité des conséquences désastreuses qui minent nos voiries et nos quartiers au vu des engagements qui devraient être les siennes. Par conséquent, les effets néfastes posés dans notre environnement par l'homme ont une réaction boomerang parce que nous finirons par être nos propres victimes. Les dégâts causés par l'homme dans la nature ont des conséquences négatives sur lui-même. Cependant nous devons prendre conscience de l'emprunte écologique que nous laissons dans la planète en jetant tout et n'importe quoi en espérant que quelqu'un viendra le ramasser pour nous. Malheureusement l'homme écope aujourd'hui des maladies comme, le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme, la poliomyélite et autres maladies liées à l'insalubrité. Selon de nouvelles estimations de l'organisation mondiale de la santé (OMS), 12,6 millions de personnes en

“ 12,6 millions de personnes en moyen dé-cèdent par an du fait d'avoir vécu ou travaillé dans un environnement insalubre. ”

moyen décèdent par an du fait d'avoir vécu ou travaillé dans un environnement insalubre. Aussi les facteurs de risque environnementaux, tels que la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'exposition aux substances chimiques, le changement climatique ou rayonnement ultraviolet, contribuent à la survenue de plus de 100 maladies ou traumatismes. Les accidents vasculaires cérébraux, les cardiopathies, les cancers et les affections respiratoires chroniques représentent aujourd'hui près de deux tiers des décès liés à des causes environnementales. Alors si les pays ne prennent pas des mesures rentables afin que les populations vivent et travaillent dans un environnement sain, des millions de personnes continueront à tomber malades et à mourir prématurément. Dans les dernières décennies, les questions environnementales occupent la majeure partie des débats internationaux et régionaux, suite aux menaces que subit l'environnement par les effets induits des activités de l'homme. La situation devient chaque jour de plus en plus inquiétante. En définitive l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements, la pauvreté, l'incivisme et les habitudes traditionnelles des populations expliquent la prolifération des déchets dans notre environnement.

Hendrick MBOUMBA

Correspondant Planète Verte Infos en République du Gabon



Livre Blanc sur l'accès à l'énergie durable hors réseau

10 axes prioritaires pour accélérer ensemble



Le groupe de travail (GT) national Accès à l'énergie, lancé et animé par l'ADEME* et le SER** depuis 2018, rassemble plus d'une centaine d'acteurs divers (organismes publics, ONG, représentants du secteur privé, instituts de recherche, Régions françaises...) autour de cette thématique afin d'accélérer l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°7 des Nations Unies d'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Cet objectif peut paraître ambitieux mais n'en est pas moins atteignable au regard des progrès technologiques et de la baisse des coûts des solutions proposées, et recourir à des solutions fondées sur les éner-

gies renouvelables apparaît à cet égard comme une nécessité pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.

A l'issue des rencontres et discussions qui ont animé ce GT, les participants ont élaboré un bouquet de recommandations présentées dans ce Livre Blanc, de nature à lever certains des obstacles qu'ils ont rencontrés sur le terrain lors de la mise en œuvre de projets d'accès à l'énergie en Afrique, Asie du Sud-Est ou Amérique Latine. Par ailleurs, au regard de l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les projets d'accès à l'énergie, le groupe de travail a également développé une analyse et des recommandations

spécifiques pour améliorer la résilience du secteur.

Ces recommandations s'articulent autour de 4 axes prioritaires : les aspects législatifs et réglementaires, la coopération entre acteurs, l'innovation et le financement des projets d'accès à l'énergie. Le Livre Blanc propose par ailleurs 15 mesures phares pour accélérer la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n°7 des Nations unies visant l'accès universel à une énergie propre, moderne et abordable à l'horizon 2030. La crise sanitaire mondiale due à l'épidémie de Covid 19 ayant fortement frappé le secteur de l'accès à l'énergie, le Livre Blanc intègre également des mesures prioritaires pour améliorer la résilience du secteur de l'accès à l'énergie et limiter les impacts de la crise sur les taux d'électrification, en portant l'accès à l'énergie comme un besoin essentiel étroitement lié au développement. En parallèle, une brochure de présentation du savoir-faire français sur l'accès à l'énergie est également publiée aujourd'hui. Celle-ci recense et met en lumière l'ensemble de l'offre française publique et privée d'ores et déjà active et reconnue à l'international, sur un marché en croissance de 30% depuis 2017 et représentant déjà près de 2 milliards d'euros. Publiée en version française et anglaise, elle sera mise à jour régulièrement.

« L'accès universel à l'énergie représente le défi de notre décennie. L'apport d'une électricité durable à faible coût est un facteur de développement économique, d'accès à la santé et à l'éducation, d'émancipation des femmes, de progrès social pour tous, pour ne citer que ces bienfaits. La France possède un riche tissu d'acteurs, innovants, dont l'offre en matière d'accès à l'énergie était peu visible et les initiatives souvent solitaires. Avec la collaboration de l'ADEME, nous avons souhaité proposer à ces acteurs privés, publics, ONG et Régions une démarche de structuration de filière, d'identification des freins et barrières, de portage de propositions concrètes et de promotion de leur action au travers des ressources communes ADEME/SER. La publication de ces livrables est une première étape, le travail se poursuivra dans les années à venir pour que la filière française puisse renforcer son approche collaborative et contribuer pleinement à atteindre l'accès universel à l'énergie. » **Jean Louis Bal**, Président du Syndicat des Energies Renouvelables de France (SER)

« Avec le Syndicat des Energies Renouvelables nous avons souhaité à travers ce Livre Blanc et cette brochure mettre en exergue des recommandations et la richesse et la diversité de la filière française de l'accès à l'énergie hors réseau à l'international. Depuis 2018, les travaux du groupe de travail ont permis de renforcer la mobilisation collective des acteurs français pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'énergie par le développement des énergies renouvelables, en particulier en Afrique subsaharienne. A ce titre, nous nous inscrivons ainsi pleinement dans les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. » **Arnaud Leroy**, Président-Directeur Général de l'ADEME

Éditeur : ADEME

Date de mise en ligne : Octobre 2020

Date d'édition : Octobre 2020

Langue : Français

Type de support : pdf/A4

Cible(s) concernée(s) : Entreprises et Monde Agricole, Collectivités et Secteur Public, Recherche et Innovation

Public : Entreprises et fédérations professionnelles, Collectivités territoriales, Secteur public, Monde de la recherche, International

Lien pour télécharger le livre : <https://www.ademe.fr/livre-blanc-laccès-a-lenergie-durable-hors-reseau>

*ADEME : Agence de la Transition Ecologique de France

**SER : Syndicat des Energies Renouvelables de France





La protection de la biodiversité en République Démocratique du Congo (RDC)



L'Union Européenne œuvre également pour la protection de la biodiversité en République Démocratique du Congo (RDC) à travers l'économie verte avec des projets d'extension, de développement pour les communautés. C'est ce qu'a expliqué, vendredi 16 octobre courant, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne en RDC, M. Jean-Marc Châtaigner, au cours d'une conférence de presse co-animé avec le Directeur Général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, M. Cosma Wilungula. C'était au Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa.

C'est depuis trois décennies (1988) que l'Union Européenne (U.E) apporte son soutien au Parc national des Virunga (PNVi) situé dans l'Est de la République Démocratique du Congo. « Le but c'est de donner du

poisson et d'apprendre aussi à pêcher. C'est de donner les capacités au parc de pouvoir se développer, se poursuivre, sans l'aide de l'Union Européenne. Pour que nous puissions aussi porter notre effort sur d'autres parcs de la République Démocratique du Congo et d'autres parcs africains », a confié à la presse M. Jean-Marc Châtaigner.

En effet, ces efforts de soutien se sont intensifiés et multipliés depuis le lancement du programme « Alliance Virunga », qui entend valoriser de façon durable l'énorme potentiel de développement économique du parc des Virunga. Lequel programme qui poursuit trois principaux objectifs : la conservation des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et la promotion de la paix.

Ainsi, le focus des investissements (ou soutien) de l'Union Européenne s'est concentré sur le développement et la stabilisation des populations riveraines du PNVi. Un petit projet d'une mini-centrale hydroélectrique érigé à Mutwanga avait été l'élément déclencheur de l'approche.

C'est-à-dire que la plupart de fonds sont destinés à soutenir le développement des populations riveraines dans des activités où la présence du parc exerce un levier. Comme par exemple, au niveau du Fonds européen de développement (FED) en exécution, des investissements alloués à la conservation de la nature sont autour de 20 %, tandis que 51% de ces fonds sont investis dans le programme d'hydroélectricité, 52 % dans le programme de l'agriculture et entrepreneuriat et 4% dans le tourisme.

« On a développé dans le parc des Virunga, depuis quelques années, un nouveau modèle d'alliance entre la conservation et le développement. Ce qui est vraiment nouveau. C'est un partenariat ancien, mais ce que nous développons c'est un modèle assez nouveau, qui date de 2013, avec la mini-centrale de Mutwanga. Donc, ce modèle de développement économique que nous sommes en train de développer il est nouveau, il est en train de se créer, il est en train de se mettre en place. On est en train de passer d'un modèle de



M. Jean-Marc Châtaigner, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en RDC

préservation pure à un modèle de développement intégré pour permettre effectivement aux populations d'avoir accès au parc », a déclaré M. Châtaigner dans ses réponses aux questions des journalistes.

Le programme de l'Alliance Virunga a évolué au fil des années jusqu'à ce qu'un concept est né : « Protéger à long terme la biodiversité en pro-

posant un programme d'économie verte pour les populations riveraines ». Ceci est d'ailleurs récupéré dans le « Pacte vert européen ».

Signalons en outre que l'Union Européenne compte lancer une initiative nommée « Naturafrica », destinée à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité grâce à la création d'un réseau de zones protégées, avec comme objectifs la protection de la vie sauvage et l'offre de débouchés dans les secteurs verts pour les populations locales. Car, estime l'Union Européenne, les aires protégées peuvent devenir des leviers de dé-

veloppement est stabilisation.

M. Châtaigner a fait remuer également qu'en dehors du Parc des Virunga, l'Union Européenne travaille avec l'ICCN sur plusieurs autres aires protégées de la République démocratique du Congo. Parmi lesquelles, les parcs de Garamba (ex Province Orientale), de Salonga (grand Equateur), d'Upemba (grand Katanga), de Kundelungu dans le Haut-Katanga, la Réserve de biosphère de Yangambi, la Réserve de Faune à Okapi à Epulu (Ituri), la Réserve de biosphère de Luki (Kongo-central)... « Donc, Il n'y a pas que le parc des Virunga », a-t-il déclaré.

*Nathalie DEMBASUKA SOLO,
Correspondant Planète Verte Infos en République
Démocratique du Congo*



CGLTE - TOGO : Atelier d'appropriation du code foncier et domanial



Démarrage d'un atelier sur l'appropriation du code domanial togolais, ce 08 Octobre 2020 à Kpalimé. L'événement organisé par la Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau (CGLTE-Togo) réunit plusieurs organisations membres de ladite convergence. Cette rencontre, qui bénéficie de l'appui financier du CCFD Terre solidaire, vise à renforcer la capacité des acteurs présents en matière des questions foncières.

Plus de la moitié de la population togolaise s'adonne à l'agriculture comme activité principale. Afin de protéger et de faire respecter leurs droits, les premiers

facteurs vitaux à garantir aux communautés sont l'accès, le contrôle, et la sécurisation liés à la terre, l'eau, les forêts et les semences. La justice foncière et le respect de l'équité genre s'avèrent donc indispensables pour garantir la souveraineté alimentaire, basée sur l'agro-écologie paysanne, les systèmes d'alimentation locaux, la biodiversité naturelle cultivée et élevée, le contrôle

des semences paysannes et le respect des cycles de l'eau.

Aussi, du 4 au 5 avril 2018, un atelier national sur la gouver-

nance foncière au Togo a été organisé par la Plateforme Nationale de Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau (CGLTE TOGO), avec l'appui du CCFD et la FAO. L'atelier a été appuyé par le Ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie et a réuni 50 participants

“
La Plateforme Nationale de la CGLTE organise un atelier d'appropriation et d'analyse sur le code foncier et domanial. Cet atelier s'inscrit dans le processus de renforcement des capacités des membres de la CGLTE TOGO
 ”



à approfondir les discussions sur le foncier. Plus spécifiquement, il s'agit de S'appropriier du nouveau code foncier et domaniale; rappeler les principes des Directives Volontaires des régimes fonciers ; poursuivre le plaidoyer pour la mise en place d'une plateforme multi-acteurs sur le foncier au Togo; élaborer une feuille de route pour la plateforme.

notamment les représentants des ministères impliqués dans le foncier, des membres de l'Assemblée nationale, des chefs coutumiers, des partenaires techniques et financiers ainsi que des représentants de la société civile.

L'objectif central de l'atelier était de sensibiliser sur les Directives Volontaires des régimes fonciers (DVGF) et de discuter sur le projet du code foncier et domaniale. Ce document a intégré les dix principes de mise en œuvre des DVGF (chapitre 3B) en tant qu'un « choix fondamental ». L'atelier s'est terminé par une proposition visant à mettre sur pied une plateforme multi-acteurs nationale pour répondre aux défis fonciers du pays. Le plan d'action élaboré par les participants comprend notamment des formations sur les DVGF au niveau communau-

taire pour sensibiliser le public sur le Code foncier et domaniale (CFD) et renforcer les capacités des parties prenantes locales à s'engager dans des discussions sur les régimes fonciers.

Suite au vote le 5 juin 2018 par l'assemblée nationale et la promulgation le 14 juin 2018 de la loi N° 2018-005 portant CFD, le ministère de l'urbanisme a organisé, le 27 juillet 2018, une table ronde de présentation sur l'application de la loi au Togo.

Afin de poursuivre la sensibilisation et le plaidoyer sur le foncier, la Plateforme Nationale de la CGLTE organise un atelier d'appropriation et d'analyse sur le code foncier et domaniale. Cet atelier s'inscrit dans le processus de renforcement des capacités des membres de la CGLTE TOGO. Elle vise à continuer et

Au programme, plusieurs travaux : rappel des principes des Directives Volontaires sur le foncier, la mise en place d'une plateforme multi-acteurs pour une gouvernance foncière responsable au Togo, la sécurisation foncière des communautés et le rôle de la contribution de la CGLTE dans la gouvernance foncière au Togo, l'élaboration d'une feuille de route pour la plateforme.

Pour rappel, voici quelques organisations membres de la CGLTE qui participent à cet atelier : Novox-Togo, WEP-Togo, MAPTO, GARED, JVE, RVT, EVA-T, APFUD-Togo, RAPDA, SECAAR, CADR, GRAPH, SADD, ACEAO, FEDIA. L'évènement s'est déroulé du 08 au 09 Octobre 2020.

*Djamiou ABOUDOU
Correspondant Planète Verte Infos en
République du Togo*



Les femmes Africaines face aux changements climatiques



Les femmes contribuent généreusement à l'économie et constituent une importante proportion de la main d'œuvre agricole sur le plan mondial. Pour avoir l'accès aux ressources productives, aux technologies et à l'information relative aux marchés et aux financements, les femmes agricultrices doivent franchir plus d'obstacles que les hommes.

En effet, les femmes maraîchères rurales sont confrontées de nos jours à la baisse progressive de leur production due d'une part à la faible utilisation des matériels modernes de production et à la méconnaissance des techniques et pratiques cultivables et d'autre part aux effets des changements climatiques qui devient de plus en plus alarmant ces dernières années. Cette activité est également pratiquée à l'aide de puisard ou de point d'eau pas loin avec des moyens rudimentaires ;

les motopompes comme moyens modernes sont rarement utilisées et parfois même pas du tout. Il revient donc de renforcer les capacités des femmes agricultrices en vue d'améliorer leur production agricole et leurs conditions de vie économique.

C'est donc dans l'optique de venir en appui aux femmes agricultrices pour leur résilience face aux changements climatiques que l'Organisation WEP-TOGO (Women Environmental Program-Togo) a débuté la mise en œuvre du projet « **Appui aux femmes Agricultrices en Gestion Durable et Efficace des Terre** » avec l'appui financier de la Fondation la France s'Engage (FFE) et PISCCA (de l'Ambassade de France).

Ce projet d'une durée de 15 mois a pour activité principale de mettre en place une ferme-école

pour le renforcement des capacités des femmes agricultrices en Gestion Durable des Terres (GDT). Pour la première session de formation, WEPTOGO a appuyé les femmes maraîchères dans la préfecture d'Agou en leur offrant une formation en production rapide du compost et leur faciliter l'irrigation des cultures à partir d'une motopompe.

L'objectif principal est donc de faciliter le travail du groupement et de renforcer les capacités des femmes dans la production des produits maraîchers en vue d'accroître leur productivité.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Former les femmes en production rapide de compost à base de bouse de vache ;
- Appuyer les femmes avec le matériel d'arrosage (motopompe) et d'intrant bio (Mycotri) à base du champignon.

La formation s'est déroulée pendant trois jours, du 03 au 05 Mars 2020 dans la préfecture d'Agou, plus précisément à Agou Nyogbo Agbetiko.

Pour la directrice exécutive de WEP-TOGO, Mme Brigitte ACAK-PO-ADDRA, les personnes les plus démunies de la planète sont les premières victimes du changement climatique, qui se manifeste par des intempéries plus généra-

lisées et la multiplication de phénomènes extrêmes tels qu'inondations et sécheresses. S'adapter aux changements climatiques requiert de réduire la vulnérabilité des populations et de renforcer leur capacité à anticiper les événements et à les surmonter. Toujours selon la directrice, les femmes sont des acteurs essentiels de la sécurité alimentaire et de la préservation des moyens de subsistance au sein des foyers.

En effet, les femmes sont surreprésentées dans les emplois dépendant de ressources naturelles affectées par les changements climatiques, comme l'approvisionnement en eau, en bois et la pratique de l'agriculture de subsistance.

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production alimentaire résulte pour 60 à 80% du travail des femmes dans les pays en voie de développement. Leur accès à la terre est cependant restreint et précaire : elles en sont rarement propriétaires et se voient souvent attribuer la culture de terres de mauvaise qualité. Accroître donc leur résilience est une étape essentielle pour réagir efficacement aux chocs climatiques.

Afin d'augmenter leur résilience face aux aléas climatiques et d'atténuer les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle polluante, ce projet a permis d'offrir à de nombreuses femmes agri-

cultrices plusieurs formations dans divers domaines notamment en agroécologie. En effet, l'agroécologie s'intéresse à la vie des sols, cherche à entretenir leur fertilité, à renouveler la biomasse, à minimiser les pertes en énergie solaire, en air et en eau, à diversifier les cultures et à valoriser les interactions biologiques pour accroître la production et réduire les ravageurs. Ainsi les femmes sont formées sur les bonnes pratiques de restauration des sols tels que les techniques de compostage, paillage et les cultures associées et sur les techniques culturelles innovantes.

*Djamiou ABOUDOU
Correspondant Planète Verte Infos en
République du Togo*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce vendredi 6 novembre 2020, la ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'Énergie et des Mines, Madame AZIABLE Mawunyo Mila a effectué une visite dans les locaux de la Compagnie Énergie Électrique du Togo, CEET.

Au cours de cette visite, la ministre a eu une séance de travail avec les membres du comité de direction, procédé à la visite de la centrale thermique, le bureau central de conduite, le laboratoire de texte de conformité des compteurs et autres accessoires, le magasin de montage et d'entreposage des compteurs et le centre d'appels.

Aux membres du CODI, Madame Aziable a exprimé sa gratitude pour leur leadership inclusif qui permet d'atteindre certaines performances. Elle les a exhorté à redoubler d'ardeur pour atteindre les résultats de la feuille de route du gouvernement 2020-2025 et rendre la CEET la plus forte et performante.

La ministre avait à ses côtés au cours de cette visite monsieur SANTIEGOU Laré, Dg CEET et ABOULAYE Abbas, Dg de l'énergie.

Cellule de Communication / Ministère de l'Énergie et des Mines